



**AVIS A LA BATELLERIE N° 2024/LOT/Dép47/004**

**RIVIERE LE LOT**

Vu le code des Transports, 4<sup>ème</sup> partie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2017-07-24-003, portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Lot, dans le département de Lot-et-Garonne,

Le service Navigation de l'Unité Départementale du Marmandais,

**INFORME**

Les usagers de la rivière Le Lot, que la navigation est ouverte à compter de ce jour, Lundi 27 Mai 15h30, entre l'aval de l'écluse « Les ondes » et l'amont de l'écluse de Clairac, ainsi qu'entre l'aval de l'écluse de Clairac et l'amont de l'écluse d'Aiguillon.

L'écluse de Clairac reste à ce jour infranchissable, le temps des différentes réparations.

Fait à Damazan le 27 mai 2024

Pour le Chef de l'Unité Départementale du Marmandais - Service Navigation,

MARTY Patrice, adjoint au chef de Centre de Damazan